

La newsletter de l'URPS Infirmiers
libéraux Hauts-de-France

INFIMAG



DISPOSITIF D'APPUI AU
SAMU :
l'URPS Infirmier vous
informe



PRISE EN CHARGE DES
REFUGIES UKRAINIENS :
retour sur la mise en place
de permanences en
binômes IDEL/ médecins



Conseil territorial de santé

BREVE :
Petit point sur les CTS
(Conseil Territorial de
Santé)

AGENDA:

Violences faites aux femmes :
Les réunions sur la thématique
reprennent dans les hauts-de-France



LA BOITE À OUTILS DE L'URPS

Ce mois-ci, les élus vous proposent
une fiche récap sur la thématique de
la Pratique Avancée.

LE MOT DU PRÉSIDENT,

C'est avec grand plaisir que j'ouvre cette édition de rentrée avec cet édito. À l'heure des congés pour certains, l'URPS a travaillé sur ses cahiers d'été afin de développer toujours plus de projets en faveur de la profession d'infirmier libéral.

Au programme : un éclairage sur la recommandation n°16 du rapport BRAUN et un retour sur la mise en place de binômes infirmiers/médecins dans le cadre de la prise en charge des réfugiés ukrainiens. Nous vous proposerons également un travail de synthèse sur la Pratique Avancée.

Dans un souci de vous informer sur les dispositifs d'organisation de l'exercice professionnel présents sur le territoire, ce mois-ci, nous aborderons les Conseils Territoriaux de Santé (CTS). Ces assemblées qui œuvrent pour mettre en cohérence les projets de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des partenaires avec les besoins des usagers. Les CTS ont pour objectif l'amélioration de l'offre de santé sur le territoire.

L'occasion est aussi de vous rappeler que nous implémentons régulièrement la boîte à outils disponible sur notre site internet afin de vous mettre à disposition des outils visant à faciliter votre quotidien et vous informer sur les sujets d'actualités. Ce mois-ci, comme je l'évoquais un peu plus tôt, l'URPS vous propose une fiche récap sur l'Infirmière de Pratique Avancée. Elle a vocation à centraliser l'information à propos de cette nouvelle spécialisation.

Enfin, la rentrée de septembre signifie aussi le lancement de nouveaux projets. Lors de notre dernière parution, nous vous faisons un retour sur la soirée-test abordant la thématique « Violences faites aux femmes ». Depuis, des soirées de sensibilisation ont été programmées sur le territoire des Hauts-de-France. L'URPS Infirmiers vous propose donc un Save The Date dans la rubrique « Agenda » de cette newsletter.

Les élus et salariées de l'URPS Infirmiers se joignent à moi pour vous souhaiter une très belle rentrée.

Yannick Carlu
Président de l'URPS Infirmiers Hauts-de-France

DISPOSITIF D'APPUI AU SAMU : l'URPS Infirmier vous informe

Depuis le 1er juillet et jusqu'au 30 septembre prochain, un dispositif a été mis en place pour palier aux tensions estivales. Ce dispositif prévoit la mobilisation d'infirmiers exerçant à titre libéral ou en centre de santé en dehors des ouvertures de cabinet ou pour la réalisation de soins non programmés en journée.

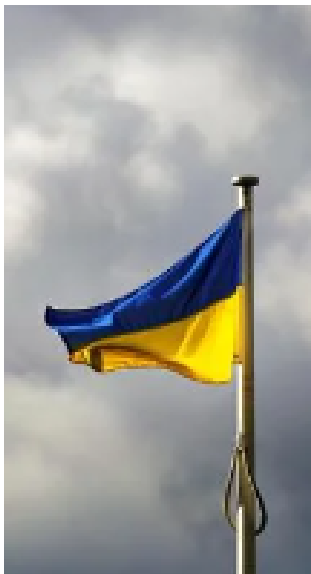
Une information vous a été communiquée courant août, accompagnée d'une fiche pratique reprenant l'ensemble des éléments attrait aux astreintes. Pour tout infirmier volontaire, se rapprocher de l'ARS Hauts-de-France en charge de la coordination du dispositif, à l'adresse suivante :



ars-hdf-dos-asnp-transports-sanitaires@ars.sante.fr

La fiche pratique sur les astreintes IDEL est disponible en page d'actualité sur notre site internet ainsi que sur notre application mobile.

PRISE EN CHARGE DES REFUGIES UKRAINIENS : retour sur la mise en place de permanences en binômes IDEL/ médecins



Lors de notre dernière newsletter, nous vous appelions à la mobilisation via un recensement de volontaires. Ceci afin d'organiser des permanences de prise en charge des réfugiés ukrainiens conjointement avec l'ARS Hauts-de-France et l'URPS Médecins Hauts-de-France. Nous vous proposons ici un retour sur ce dispositif.

Depuis la mise en place du dispositif, près de 16 permanences de soins ont eu lieu sur le territoire des Hauts-de-France, permettant à ce jour la prise en charge de plus de 120 personnes. Ce dispositif restera actif jusqu'au 30 septembre prochain.

Si ce dispositif reste occasionnel sur le territoire du fait de l'organisation de la prise en charge des réfugiés sur un petit nombre de sites d'hébergement. Nous pouvons nous féliciter pour la mise en place de cette prise en charge ainsi que de la participation des infirmiers libéraux à cette opération. Encore une belle preuve de solidarité.

BREVE : Petit point sur les CTS (Conseil Territorial de Santé)



Les territoires de démocratie sanitaire sont les nouveaux cadres géographiques de mise en cohérence des projets de l'agence régionale de santé (ARS) et des partenaires, en prenant en compte l'expression des usagers. Sur chacun des territoires de démocratie sanitaire, le directeur général de l'ARS constitue un conseil territorial de santé (CTS) qui remplace la conférence de territoire.

Le conseil territorial de santé est une instance sur le territoire qui a vocation à participer à la déclinaison du projet régional de santé et en particulier à l'organisation des parcours de santé en lien avec les professionnels du territoire.

Le CTS peut formuler des propositions pour améliorer la réponse aux besoins de la population sur le territoire. Il peut aussi évaluer, en lien avec la CRSA, les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des usagers du système de santé et la qualité des prises en charge.

Les présidents des conseils territoriaux de santé et le président de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de la région peuvent se saisir mutuellement de toute question relevant de la compétence des conseils territoriaux de santé. Les CTS comportent entre 34 et 50 membres

Chaque conseil territorial de santé est constitué : d'une assemblée plénière, d'un bureau, d'une commission spécialisée en santé mentale, d'une formation spécifique organisant l'expression des usagers en intégrant la participation des personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Le mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Sur notre région, nous comptons 6 CTS avec un(e) représentant(e) des infirmiers :

CTS Oise : M. Feigueux

CTS Pas-de-Calais : M. Regnaud

CTS Somme : Mme. Dubois

CTS Aisne : Mme. BOITEL

CTS du Hainaut : M. Levesque (titulaire) / Mme BEN (suppléante)

CTS Métropole Flandres : Mme. Dewas



AGENDA



« À NE PAS MANQUER »

Dans notre newsletter de juillet, nous vous présentions la première soirée de sensibilisation concernant « les violences faites aux femmes ». Ces soirées reviennent sur notre territoire :

Mardi 11 octobre à 20 h - Dunkerque

Ces soirées seront l'occasion pour les IDEL ayant accès à l'intimité des familles, d'être mieux informés et formés au repérage des situations à risque ou déjà installées. Ces soirées de sensibilisation permettront de passer en revue les différents moyens d'actions possibles à notre niveau, et d'identifier les personnes-ressources susceptibles de nous aider.

Nous vous encourageons à venir découvrir ce projet à la thématique au combien difficile, néanmoins concernante.

Si vous êtes témoins de violences dans le cercle familial, un numéro de téléphone est ouvert :
le 3919, ainsi qu'un site internet : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/>

Vous retrouverez les supports associés à cette thématique dans la rubrique « Boîte à outils » de notre site internet.



LA BOÎTE À OUTILS DE L'URPS INFIRMIERS

Depuis juillet 2018, un nouvel Acronyme est venu enrichir le vocabulaire des infirmiers : I.P.A (Infirmier en Pratique Avancée) Afin de mieux comprendre le Rôle, la formation, les conditions d'exercice de cette nouvelle profession, l'URPS vous propose une fiche technique complète pour répondre à toutes vos interrogations.

AU SOMMAIRE :

Quelles compétences pour les IPA ? La formation (Où ? À quel prix ? Quelles modalités d'inscription ? Quelles unités d'enseignement ?) Les financements possibles, les conditions d'installation (contraintes, aides...), les protocoles d'organisation avec les médecins, la nomenclature...

On vous dit tout !!!!!



Pour retrouver l'ensemble des fiches mises à disposition par votre URPS, rendez-vous dans votre rubrique « boîte à outils », de notre site internet.



En 2022, le site internet de l'URPS Infirmiers Hauts-de-France fait peau neuve !

L'URPS Infirmiers libéraux Hauts-de-France vous propose un nouveau site internet dans lequel vous retrouverez une présentation de nos missions, l'actualité de nos projets, mais aussi une boîte à outils complète. Rejoignez nous !

www.urps-infirmiers-hdf.fr

Cette Newsletter a été conçue et réalisée par les élus de l'URPS

Infirmiers Hauts-de-France et les Chargées de Mission.

Merci pour votre lecture !

